

Référence : C.N.671.2012.TREATIES-XI.B.16.121 (Notification dépositaire)  
**Rediffusée**

**ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION  
DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS  
GENÈVE, 20 MARS 1958**

RÈGLEMENT NO 121. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À  
L'HOMOLOGATION DES VÉHICULES EN CE QUI CONCERNE  
L'EMPLACEMENT ET LES MOYENS D'IDENTIFICATION DES COMMANDES  
MANUELLES, DES TÉMOINS ET DES INDICATEURS

ADOPTION DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT NO 121<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Aucune des Parties contractantes qui appliquent le Règlement no **121** n'a notifié son désaccord au projet d'amendements dans le délai de six mois à dater de la notification dépositaire **C.N.245.2012.TREATIES-1 du 18 mai 2012**. En conséquence, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 12 de l'Accord, les amendements sont réputés adoptés et sont obligatoires pour toutes les Parties contractantes appliquant ledit Règlement no **121** à partir du **18 novembre 2012**.

Le 17 décembre 2012



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.245.2012.TREATIES-1 du 18 mai 2012 (Proposition d'amendements au Règlement no 121).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.